



# Consultation CO-INF 11-2022 SfaxForward

« Édition d'un Ouvrage collectif et d'une série de guides dans le cadre du projet  
SfaxForward»

\*\*\*\*\*

**Année 2022**



This project has received funding from the European Union's Horizon 2020 research and innovation programme under grant agreement No 857269



## Article 1: Objet de la Consultation

L'université de Sfax est un établissement public relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

L'université de Sfax se propose de lancer la présente consultation pour :

### **L'édition d'un Ouvrage collectif et d'une série de guides dans le cadre du projet SfaxForward**

## Article 2: Objectifs

L'édition de l'ouvrage et de la série de guides, objet de la présente consultation a pour objectifs principaux :

- Faire connaître le projet
- La valorisation du patrimoine de Sud Tunisien.
- Faire connaître les résultats de recherche
- Créer une interactivité entre l'établissement et son environnement.

## Article 3 : Définition de la mission

L'objectif de cette action est d'éditer un Ouvrage collectif et une série de guides dans le cadre du projet SfaxForward.

Il s'agit de faire :

- **La conception, réalisation, impression et digitalisation des actes des 3 workshops sous forme d'un Ouvrage collectif organisé par le projet H2020 SfaxForward avec les caractéristiques suivantes:**

- Volume 440 pages + couverture
- **16 auteurs**
- **99 figures**
- Format de l'ouvrage 16,5cm x 23,5cm

#### **Travaux demandés :**

- Conception, maquette et mise en page de l'ouvrage (*Figures intégrées dans le texte*)
- Rédaction de résumés en français et anglais de chaque article (1800 signes espace non compris/par version)



- Lecture et correction typographique
- Relecture et correction de langue par un spécialiste de langue française
- Harmonisation des textes selon les normes académiques
- Digitalisation de l'ouvrage (Fichier bibliothèque + fichier (Ibook) pour diffusion internet)
- Extrait PDF pour chaque auteur
- 01 épreuves + ozalid avant bon à tirer

**\* Impression 100 exemplaires / volume 440 pages + couverture**

- Format 16,5 x 23,5cm - Papier Extra Blanc 100gr-- Imp. Int 01 couleur
- Couverture : couché 350gr/imp.- 4coul.+ pelliculage
- Finition : Dos carré / collé

● **La conception, réalisation, impression et digitalisation d'une série de guides dans le cadre du projet H2020 SfaxForward avec les caractéristiques suivantes:**

- **Série de guides** (dans le cadre du projet SfaxForward) :

1. Guide de l'offre touristique-culturelle dans la chaîne des Matmata-Demmer
2. Le site archéologique d'Acholla
3. Le site archéologique de Thaenae
4. Le site archéologique de Younga
5. Le patrimoine de la période coloniale du bassin minier de Gafsa
6. L'oasis littorale de Gabes
7. Guide du circuit culturel de Gabes
8. Les techniques de pêche artisanales

- **Les caractéristiques :**

- Volume 60 pages + couverture /par guide
- Format de l'ouvrage 15cm x 21cm

**Travaux demandés :**

- Conception, maquette et mise en page de l'ouvrage (*Figures intégrés dans le texte*)
- Rédaction de résumés en français et anglais de chaque guide (1800 signes espace non compris/par version)
- Lecture et correction typographique
- Relecture et correction de langue par un spécialiste de langue française
- Harmonisation des textes selon les normes académiques
- Digitalisation de l'ouvrage (Fichier bibliothèque + fichier (Ibook) pour diffusion internet)
- Extrait PDF pour chaque auteur
- 01 épreuves + ozalid avant bon à tirer

**\* Impression 100 exemplaires / volume 60 pages + couverture**

- Format 15 x 21cm - Papier couché 135gr-- Imp. Int 04 couleurs
- Couverture : couché 350gr/imp.- 4 coul. + pelliculage
- Finition : Dos carré / collé

## **Article 4 : Soumission**

Seuls sont admises à soumissionner, les maisons d'éditions, qualifiées et expérimentées dans les prestations objet de la présente consultation, capables de s'obliger et présentant **les garanties et références nécessaires pour la bonne exécution de leurs obligations.**

Toute soumission doit être établie conformément aux prescriptions du présent cahier des charges, signée par la personne habilitée et comportant obligatoirement :

Liste des documents à fournir :

N°	Documents de l'offre
1	Cahier des charges signé
2	Lettre de soumission remplie (Annexe 1)
3	L'offre financière signée (Annexe 2)

**Les soumissionnaires sont tenus d'utiliser exclusivement les modèles de proposition d'offres financières fournis en annexe et ne comportant, sous peine de rejet, ni surcharges ni ratures.**

Tous ces documents seront placés dans une enveloppe anonyme fermée et scellée avec la mention "**Ne pas ouvrir** » « **consultation pour l'édition d'un Ouvrage collectif et d'une série de guides dans le cadre du projet SfaxForward** » portant l'adresse suivante :

**Université de Sfax. Route de l'Aéroport Km 0.5 BP 1169 .3029 Sfax**

**Les offres doivent parvenir par courrier recommandé ou par rapide poste ou déposé directement au bureau d'ordre de L'université de Sfax, au plus tard le : 10 décembre 2022, le cachet du bureau d'ordre faisant foi.**

Aucune pièce de l'enveloppe de l'offre ne doit porter, sous peine de nullité, l'indication sur le coût d'un équipement ou d'une prestation.

Les offres parvenues après cette date ne seront pas prises en considération quel que soit le motif du retard.

Une fois la remise de son pli est faite le soumissionnaire ne doit ni la retirer, ni le modifier, ni le corriger sous aucun prétexte.



## **Article 5 : Conformité de l'offre**

Toute offre doit être conforme aux prescriptions administratives et techniques de la présente consultation.

Les offres doivent être complètes et doivent porter sur l'ensemble des prestations objet de la consultation. Toute offre partielle ou incomplète sera rejetée.

Si la commission juge que le soumissionnaire devra fournir, par écrit et dans les délais fixés par la commission de dépouillement, certains renseignements et justificatifs nécessaires à l'examen de son offre, celui-ci sera convoqué pour compléter son dossier dans un délai raisonnable ; les travaux de la commission seront alors suspendus jusqu'à ce qu'elle siège à nouveau pour parfaire le dépouillement sur la base des documents complétés.

Si la commission ne reçoit pas les compléments dans les délais, et puisque la consultation exige une conformité totale, elle déclare cette offre non conforme et passe à la deuxième conformément au classement.

Si la commission juge que l'offre la moins disante est conforme, elle procède au dépouillement final.

## **Article 6 : Validité des offres**

Après leur réception, les offres ne peuvent être ni remplacées, ni retirées, ni modifiées.

Les soumissionnaires demeurent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt dix (90) jours à partir du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres.

D'autre part, et du seul fait de la présentation de leurs offres, les soumissionnaires sont censés avoir recueilli, par leurs propres moyens et sous leur entière responsabilité, tout renseignement jugé nécessaire à la préparation de leurs offres et à la parfaite exécution de leurs obligations.

## **Article 7 : Compléments d'informations**

En vue de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, L'université de Sfax a toute la latitude de demander aux soumissionnaires des éclaircissements sur leurs offres. La demande et la réponse doivent être faites par écrit.

A cette occasion, les soumissionnaires ne sont autorisés à introduire aucune modification d'ordre technique, ou financier de nature à influencer la comparaison des offres.



## Article 8 : Délais et planning de réalisation.

Les prestations objet de la présente consultation, doivent être assurées impérativement dans un délai de quatre-vingt-dix jours (90j), hors délais de validation, et d'attente de contenu à fournir par L'université de Sfax, à partir de la date de notification de la commande.

## Article 9 : Comité de pilotage.

Un comité de pilotage sera désigné par L'université de Sfax et l'équipe projets pour suivre l'évolution de la réalisation du projet, il assurera les tâches suivantes :

- Valider les documents et choisir les solutions présentées,
- Veiller à la bonne exécution des prestations,
- Prendre les dispositions nécessaires pour remédier aux écarts qui pourraient être constatés dans les délais d'exécution,
- Emettre des recommandations afin d'assurer la bonne fin d'exécution des prestations.

Ce comité sera constitué de membres permanents représentant L'université de Sfax, l'équipe projet et le soumissionnaire, ainsi que toute personne dont l'apport est jugé nécessaire.

Les procès-verbaux sanctionnant la fin de chaque étape seront établis par le soumissionnaire et communiqués au comité de pilotage pour acceptation.

## Article 10 : Offre de prix.

Le soumissionnaire doit présenter une offre de prix relative au développement de toutes les prestations demandées au niveau de la consultation. Les prix doivent être fermes et non révisables, ils doivent englober toutes les dépenses et les frais engagés par le soumissionnaire durant toute la mission.

## Article 11 : Paiement.

Les paiements relatifs à l'exécution de toutes les prestations demandées au niveau de la consultation seront effectués par virement bancaire ou postale dans une période n'excédant pas 60 jours, au compte courant du soumissionnaire sur présentation de la facture en quatre (04) exemplaires et une attestation de **situation fiscale** valable 1 mois à partir de la date de réception de la facture.

Le paiement sera effectué après la réception du l'ouvrage et les guides.





**Chaque phase fera l'objet d'un PV de réception provisoire sur les travaux exécutés.**

Le paiement de chaque tranche sera effectué par virement bancaire ou postale dans une période n'excédant pas 60 jours, au compte courant du soumissionnaire sur présentation de la facture en quatre (04) exemplaires et une attestation de **situation fiscale** valable 1 mois à partir de la date de réception de la facture.

## **Article 12 : Confidentialité.**

Le titulaire de la commande doit agir sous saut du secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, les informations, les documents, les études et les décisions dont il aura connaissance au cours de l'exécution de la présente consultation. Il lui est formellement interdit toute communication verbale sur ces sujets et toute remise de documents sans l'accord préalable de L'université de Sfax.

## **Article 13 : Propriété intellectuelle.**

La propriété de l'ensemble des prestations à savoir les documents, les textes les photos relatifs à l'exécution de la présente consultation, sera intégralement transférée au profit de L'université de Sfax.

Le prestataire garantit que tous les éléments faisant partie du l'ouvrage et de la série des guides seront libres de tout droits de tiers.

Le prestataire déclare avoir pris toutes les mesures et précautions afin de pouvoir transmettre au projet SfaxFORWARD. Tous droits relatifs à l'ouvrage et les guides faisant l'objet du cahier des charges

## **Article 14 : Planning de réalisation.**

**Planning détaillé de la conception, réalisation, impression et digitalisation d'un ouvrage collectif et d'une série des guides :**

le planning de réalisation doit faire ressortir clairement les détails d'exécution des étapes suivantes :

- 1 Spécification et conception
- 2 Réalisation
- 3 Impression et digitalisation





Le soumissionnaire livrera de ce fait une version au terme de chaque étape qui sera soumise à validation et complétement par l'équipe de L'université de Sfax pour permettre la continuation des étapes qui succède.

## **Article 15 : Résiliation**

L'université de Sfax se réserve le droit de résilier la présente consultation dans les conditions suivantes :

- Au cas où un retard de plus de sept jours dans l'exécution de l'une des phases du planning a été constaté sans motif.
- Lorsque le titulaire de l'offre s'est livré à des actes frauduleux, notamment sur la nature et la qualité des prestations.
- Lorsqu'il est établi que le titulaire de l'offre a cherché à influencer, par des promesses ou de dons, les procédures de conclusion et d'exécution de la consultation.
- Le décès, la dissolution, la faillite et la liquidation judiciaire du titulaire de la consultation entraînent de plein droit la résiliation de la consultation. Toutefois, si les héritiers, les créanciers ou le liquidateur du titulaire de la consultation offrent dans un délai de quinze (15) jours qui suivent l'événement, de continuer, dans les mêmes conditions l'exécution de la consultation. ils peuvent être agréés par L'université de Sfax.

## **Article 16 : Garantie.**

Le soumissionnaire doit garantir une bonne qualité du produit fini.

## **Article 17 : Pénalité de retard**

Sauf cas de force majeure, si les délais de réalisation ne seront pas respectés pour des raisons imputables au titulaire de la consultation, ce dernier subira une pénalité conformément à l'article 112 du décret 2014-1039 du 13/04/2014 régissant les marchés publics.

Montant de la pénalité = (montant de la consultation X nombre de jours de retard) / 1000

Le montant total des pénalités est plafonné à cinq pour cent (5%) du montant global de la présente consultation.





## **Article 18 : Cas d'empêchement et de force majeure**

On entend par cas de force majeure toute circonstance étrangère aux volontés des deux parties, qui ne peut pas être prévisible, contre laquelle on ne peut pas se prémunir et qui a une incidence sur la réalisation des différentes phases de la consultation.

Dans tous les cas, la partie qui invoque le cas de force majeure devra prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer, dans les plus brefs délais, la reprise normale de l'exécution de la consultation. Les cas de force majeure seront justifiés par un PV approuvé par les deux parties et étayé par les preuves des incidents ayant eu lieu.

Il est de même possible de prévoir des cas d'empêchement de réalisation selon le planning initial des différentes étapes de la consultation. Ces cas sont demandés par écrit par le soumissionnaire, justifiés par les raisons de la suspension des délais et doivent faire l'objet d'un accord écrit par L'université de Sfax. Au cas où les empêchements ou les forces majeures ont eu lieu en moins d'une journée, L'université de Sfax décidera des délais de suspension à accorder.

## **Article 19 : Election de domicile.**

Pour l'exécution de la consultation, le titulaire fait élection de domicile en sa demeure. En cas de changement d'adresse, il doit obligatoirement et sans délai en informer L'université de Sfax et ce, à n'importe quel stade de la réalisation de la présente consultation.

## **Article 20 : Dispositions générales**

Pour tout ce qui n'est pas prévu par le présent cahier des charges, les dispositions du décret 2014-1039 du 13/04/2014 portant réglementation des marchés publics et l'ensemble des textes publics resteront applicables.

## **Article 21 : Règlement des litiges.**





Les litiges qui pourraient découler de l'interprétation ou de l'exécution des clauses du de la présente consultation, seront réglés à l'amiable directement entre les deux parties, à défaut ils seront définitivement tranchés par les tribunaux compétents.

..... Le  
...../...../.....

**Lu et accepté**



This project has received funding from the European Union's Horizon 2020 research and innovation programme under grant agreement No 857269





# Annexe 1



This project has received funding from the European Union's Horizon 2020 research and innovation programme under grant agreement No 857269





République Tunisienne  
\*\*\*\*\*  
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique  
\*\*\*\*\*  
Faculté des Lettre et Sciences Humaines de Sfax  
\*\*\*\*\*

**Lettre de soumission**

**Je, soussigné,**

.....

**En qualité de :**

.....

**Représentant de la société :**

.....

**Adresse :**

.....

.....

.....

**Matricule Fiscale :**

.....

**Après avoir pris connaissance de toutes les pièces de la consultation pour l'Édition d'un Ouvrage collectif et d'une série de guides pour L'université de Sfax/ Projet SfaxForward.**

**Je m'engage si ma soumission est acceptée, à commencer la mission dès la notification par bon de commande.**

**Je m'engage à maintenir valables les conditions de la présente soumission pendant 60 jours à partir de la date fixée pour la remise des offres.**



This project has received funding from the European Union's Horizon 2020 research and innovation programme under grant agreement No 857269





**Je déclare que l'offre objet de la soumission n'a pas donné, ne donne pas et ne donnera pas lieu à perception des frais commerciaux extraordinaires.**

**J'affirme, sous peine de résiliation le plein droit de la consultation à mes torts exclusifs, que je ne tombe pas sous le coup d'interdictions légales édictées en Tunisie.**

..... le

...../...../.....

**Le prestataire**

**(Date et signature)**



This project has received funding from the European Union's Horizon 2020 research and innovation programme under grant agreement No 857269





# Annexe 2



This project has received funding from the European Union's Horizon 2020 research and innovation programme under grant agreement No 857269





République Tunisienne  
\*\*\*\*\*  
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique  
\*\*\*\*\*  
Faculté des Lettre et Sciences Humaines de Sfax  
\*\*\*\*\*

**Bordereau des prix**

Raison Sociale :

.....

Matricule Fiscale :

.....

Désignation	Qte	Montant Unitaire H.T	Montant Total H.T	TVA %	Montant TVA	Montant Total
Édition d'un Ouvrage collectif (conception, réalisation, et digitalisation)	1					
Édition d'un Ouvrage collectif (impression)	100					
Édition d'un guide (conception, réalisation, et digitalisation)	8					
Édition d'un guide (impression)	100					

Arrêté le présent devis à la somme de :

.....

.....Toutes Taxes

Comprises.



This project has received funding from the European Union's Horizon 2020 research and innovation programme under grant agreement No 857269





...../...../.....

..... le

**Le prestataire**  
**(Date et signature)**



This project has received funding from the European Union's Horizon 2020 research and innovation programme under grant agreement No 857269

